



Association pour la Protection des Sites de la Couarde

Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime sous le n° W173000779
Reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Environnement
au titre de l'art L 141-1 du Code de l'environnement

La Couarde sur Mer, le 9 septembre 2021

Monsieur le Président Lionel QUILLET
Communauté des Communes de l'Île de Ré
3 rue du Père Ignace
17410 Saint Martin de Ré

Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée Générale de l'APSC du 19 Août dernier vous avez exprimé tout l'attachement que vous portiez à la réussite des aménagements extérieurs de la Maline.

Je viens d'être avisé d'un accord entre la copropriété de la résidence du mail et de la CDC concernant l'abattage du magnifique pin parasol, parfaitement sain et sans que ses racines ne posent problème. Ceci en contrepartie de la réfection de l'enrobé de 5 parkings.

Je vous joins un extrait de l'ordre du jour de l'AG de la copropriété de la résidence du mail qui se tiendra le 25 septembre prochain. Les points 15.1 et 15.2 ont été rédigés semble-t-il suite à un accord préalable entre le président du conseil syndical et un membre responsable de la CDC.

C'est certainement un malentendu car la CDC ne s'est aucunement engagée pour l'abattage de ce magnifique pin qui est à ce jour la seule trace de végétation dans un environnement très bétonné. Il nous semble prématuré de prendre une telle décision alors que le projet de l'aménagement futur des extérieurs de La Maline n'a pas encore débuté.

Pour que ces résolutions ne soient pas mises aux votes des copropriétaires lors de l'AG du 25 Septembre il faudrait que la CDC demande à surseoir en adressant un courrier avant cette date au président du syndic Foncia et au président du conseil syndical de la résidence du Mail Plage dont je vous joins les adresses.

Comme vous, Monsieur le Président, nous sommes très attachés à ce que les extérieurs de la Maline soient les plus avenants possibles. Nous pensons donc que ce magnifique pin parasol continuera à agrémenter le site, quels que soient les aménagements futurs retenus.

Comptant sur votre prompt intervention,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sincères salutations.

Eric Revel,
Président

Copies jointes:

- Extrait de l'AG des copropriétaires de la résidence du mail
- Lettre au président du Conseil syndical
- Lettre au syndic de la résidence

Copie à Monsieur le Maire de La Couarde-sur-mer